

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 11

Convocation transmise le 20 mai 2019.

L'an deux mil dix-neuf, le cinq juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sepvret s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie de Sepvret, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

Présents : MM./Mmes BOUGOUIN Isabelle, BRISSARD Armand, BUTRÉ Sabrina, CHARPENTIER Patrick, CHESNES Dolorès, DUCOURTIEUX Jean-Claude, LACOMBE David, LIÉTARD Philippe, LINET Michel, PALLUAULT Delphine, THIERY Yves.

Absents ayant donné pouvoir :

Absents excusés : MM./Mmes, BARC Nathalie, MENUET Céline, PARISOT Bertrand, TEXIER Pauline.

Secrétaire de séance : Sabrina BUTRÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

ORDRE DU JOUR :

- ***Besoin de financement Salle des Fêtes,***
- ***Organisation du 14 juillet,***
- ***Informations estivales,***
- ***Subvention foot,***
- ***Décisions modificatives,***
- ***Questions diverses.***

I. BESOIN DE FINANCEMENT SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne pouvoir au maire de réaliser un emprunt à long terme auprès de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES, concernant les travaux de la salle des Fêtes.

Le montant du prêt sera étudié à la fin du mois de juillet 2019, qui correspond à la date d'achèvement des travaux pour permettre ainsi, de faire un point précis au niveau de la trésorerie concernant cette opération.

La Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt, au moyen de ***trimestrialités*** payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement ***progressif*** du capital et l'intérêt au **Taux Fixe de 1,51 % l'an.**

II. ORGANISATION DU 14 JUILLET

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'offrir un repas aux habitants de la commune le dimanche 14 juillet 2019.

Le tarif du repas pour les personnes hors commune est fixé à 10 euros par personne (gratuit pour les enfants hors commune de moins de 12 ans).

Pour le repas, le Conseil Municipal accorde l'achat de produits alimentaires, de boissons et autres accessoires (nappes, gobelets...). Il autorise également le paiement de la location d'une chambre froide auprès de la Société VEILLON-Sarl FROID CLIM 79 – 79120 CHENAY, ainsi que les frais d'animation pour la balade poney.

III. INFORMATIONS ESTIVALES

- **Samedi 6 juillet à 18h00 à Brégion**
Spectacle « Granges en Scène » Spectacle organisé par l'association « Granges en scène » dans la grange d'Anne Giraudel-Charpentier.
Cabaret Chansons avec Sylvain Mba et Théâtre avec Jérôme Berthelot « Madame la Juge !
Repas partagé sorti du panier après le spectacle.
- **Jeudi 11 juillet à 20h30 sous les Halles**
Spectacle théâtral « Les drôles du théâtre ambulant »
Spectacle d'été présenté par la groupe théâtrale de VANZAY « Les drôles du théâtre ambulant ».
Organisé par la SEP Les Compagnons de la Bonvent de Vanzay. Soirée gratuite
- **Dimanche 14 juillet à partir de 12h00 sous les Halles**
Repas communal
Repas offert par la Municipalité sous les halles : dessert confectionné par les convives. Il sera soumis à un jury Les gagnants auront une entrée gratuite pour le repas de l'inauguration de la salle des fêtes et du sentier des sources. Animations gratuites l'après-midi. Balade à poneys pour les enfants.
INSCRIPTIONS au secrétariat de la mairie jusqu'au 5 juillet
10 €/adulte pour les personnes extérieures à la commune
- **Samedi 7 septembre à 18h00 à Fombedoire**
Spectacle « Granges en Scène »
Spectacle organisé par l'association « Granges en scène » dans la grange d'Anita Lucet-Parisot avec le groupe musical « Ô Bec»
Repas partagé sorti du panier après le spectacle.
- **Samedi 21 septembre à 10h30 Inauguration de la Salle des Fêtes et du Sentier des Sources**
Animations gratuites pour tous :
- Balade contée, chorale, expositions, sculpteur... Apéro-Concert-Bal
Repas payant sur réservation

La nouvelle signalétique et panneaux sont en cours d'installation sur le Sentier des Sources. La réunion du collectif du sentier des sources du 28 juin fait appel aux bonnes volontés pour la balade patrimoniale, ainsi, le maire demande une participation de la part des conseillers ce 21 septembre.

Un petit mot sera mis dans les boites aux lettres pour cette journée d'inauguration

IV. SUBVENTION FOOT

L'Assemblée Générale de l'USCCS a lieu le 15 juin à Chenay à 10h30. Le Conseil Municipal, apres en avoir délibéré, reconduit la subvention annuelle de 900 euros.

V. DECISIONS MODIFICATIVES

N°1 – Suite à une erreur d'enregistrement de compte d'écriture soulevée par la trésorerie, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, autorise la modification des écritures des travaux en régie pour la construction des deux maisons passives. Il accorde le transfert des dépenses de fonctionnement vers les dépenses d'investissement.

Le montant total de ces dépenses, soit 4850.82 €, fera l'objet d'un titre et d'un mandat pour les comptes de travaux en régie.

N° 2 – La trésorerie demande un réajustement d'une écriture pour le compte de frais d'étude pour la salle des Fêtes, réalisés en 2017. Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts prévus à cet article pour le budget de l'exercice sont insuffisants.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, accepte d'effectuer les modifications ci-après :

<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>	Diminution des crédits alloués		Augmentation des crédits	
	<i>Article/Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Article/Chapitre</i>	<i>Montant</i>
<i>Désignation</i>				
Etudes Réhabilitation Salle des Fêtes <i>Opération 0037</i>	21318/040	3 780,00 €		
Frais Etudes Réhabilitation Salle des Fêtes <i>Opération 0037</i>			2031-040	3 780,00 €

N°3 – Le remboursement du prêt relais concernant les Maisons Passives arrivant à sa dernière échéance, le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts prévus à certains articles du budget de l'exercice sont insuffisants.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, accepte d'effectuer les modifications ci-après :

<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>	Diminution des crédits alloués		Augmentation des crédits	
	<i>Article/Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Article/Chapitre</i>	<i>Montant</i>
<i>Désignation</i>				
Emprunts en euros			1641	48 000,00 €
Immobilisation Opération d'équipement bibliothèque	0038	5 000,00 €		
Immobilisation Opération d'équipement MAM	0039	33 000,00 €		
Dépenses imprévues	020	10 000,00 €		

VI. QUESTIONS DIVERSES

• **Contrat Secrétaire de mairie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, suite à une période d'intérim de 6 mois, de recruter Madame Sylvie ROBERT pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie, en contrat de travail à durée déterminée.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

- Contrat durée déterminée prendra effet au 01/07/2019 pour une durée de 3 ans (*qui peut être renouvelé dans la limite d'une durée totale de 6 ans*), et prendra fin le 30/06/2022.
- 30 heures hebdomadaires,
- Grade de rémunération d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe,
- Echelon 1 : Indice brut 351/indice majoré 328,
- Supplément familial de traitement,
- Les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

• **Création Poste Adjoint Technique 1^{ère} classe**

L'agent Patrick MOINAULT a pu prétendre à un avancement de grade : avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe. Cette proposition d'avancement de grade a été validée par la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion lors de sa séance du 24/06/2019.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'ouvrir un poste supplémentaire d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe et de fermer par conséquent un poste d'Adjoint Technique territorial.

• **Repas des aînés**

Il est fixé le samedi 30 novembre 2019 dans la Salle des Fêtes. Il est prévu de faire appel à un traiteur et de demander l'intervention d'un groupe de musique. Il est évoqué qu'un groupe de musique existe sur Chey pour environ 150 euros l'intervention.

• **Photos aériennes**

Un photographe privé a demandé la réalisation de photos aériennes sur la commune de Sepvret. Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

• **Nom de la salle des Fêtes**

Suite au retour du sondage auprès des habitants concernant le choix du nom pour la Salle des Fêtes, le Conseil Municipal décide de nommer la salle des fêtes réhabilitée : Salle des Sources. Il souhaite également qu'une plaque soit installée dans la salle, en hommage à Elie MADIER.

• **Subvention du Centre de formation des Apprentis**

Suite à la demande de subvention du Centre de Formation d'Apprentis de Sèvremont (85), le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'accorder une subvention de 36 euros, correspondant à une aide financière pour un jeune inscrit dans l'établissement et résidant sur la commune.

• **Transfert de compétences « eau potable » Communauté de Communes Mellois en Poitou**

Le Maire rappelle que la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, a rendu obligatoire le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2020.

La Loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre de ces transferts de compétence, a introduit un assouplissement au transfert obligatoire de l'une ou l'autre de ces compétences, et permet de repousser ce transfert obligatoire au plus tard au 1^{er} janvier 2026.

Considérant que le délai imparti pour organiser ce transfert dans les meilleures conditions permettant de conserver un service public de qualité et de proximité au meilleur coût, est insuffisant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1 : de s'opposer au transfert de la compétence eau potable à la Communauté de Communes Mellois en Poitou au 1^{er} janvier 2020, et ce, pour l'année 2020 et un repositionnement fin 2020.

- **Adhésion Communauté de Communes Mellois en Poitou au Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud**

Vu la délibération n° 124/2019 du conseil communautaire du 29 avril 2019, relative à l'adhésion au Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ;

Considérant que le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud exercera la compétence GEMAPI sur le département de la Vienne et aura pour vocation de gérer le bassin du Clain situé sur le territoire communautaire ;

Considérant que, dans le cadre de cette compétence GEMAPI, la communauté de communes Mellois en Poitou doit adhérer à ce syndicat,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de la communauté de communes Mellois en Poitou au Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud au 1^{er} janvier 2020.

Le Maire rappelle que le conseil municipal dispose de trois mois pour se prononcer, à la majorité simple, à compter de la date de notification par la communauté de communes. A défaut de réponse dans un délai de trois mois, l'avis de la commune est réputé favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'adhésion de la communauté de communes Mellois en Poitou au Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud.

- **Confusion adresse**

Le maire et certains conseillers expliquent que le lieu-dit Circé et le Bois de Circé sont mal définis notamment pour les livraisons, les urgences... Il est donc proposé de donner un nom de rue à Circé. Selon le contexte historique, « Allée du Château » est proposée et sera approuvée en concertation avec les habitants concernés.

- **Travaux sur D950**

La circulation sur la RD 950 sera interdite du 11 au 17 juin de 7h00 à 20h30 car Le Département prévoit la réalisation de travaux et une déviation par Lezay à partir de Chey (RD45) dans un sens et de Melle (RD14) dans l'autre sens.

Toutefois, le lieu-dit du Coudray se trouvant dans l'emprise du chantier, l'accès aux habitations sera maintenu, sous réserve de bon déroulement des travaux. Un plan explicatif sera distribué aux habitants du Coudray.

- **Plus-value placard pour la salle des fêtes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les travaux de plus value qui seront réalisés par Ebenesterie Création :

- Modification de la porte entre annexes et cuisine, avec bloc porte
- De la pose et de la fourniture d'un placard en mélaminé blanc, fermant à clef (6 caissons au total)
- 2 barres de seuil entre le carrelage et le parquet.

Le devis de cette plus-value s'élève à 2085,42 euros.

- **Défense extérieure contre l'incendie**

A la demande du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres, le maire devra prendre un arrêté municipal de Défense Extérieure Contre l'Incendie avant le 7 juillet 2019 qui fixera les Points d'Eau Incendie La liste des Points d'eau Incendie (PEI) publics de la commune qui, à ce jour, dénombre 16 poteaux à incendie (PEI sous pression), 6 bassins à ciel ouvert et 2 plans d'eau (mare).

- **Tables INOX**

Un devis sera demandé auprès de la société ERCO concernant 2 tables Inox pour la cuisine de la salle des Fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Fait et délibéré en séance du 05/06/20019.